

Paris, le 31 Octobre 2012

## **SAISIE DU PREFET DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LOIRE ATLANTIQUE**

au sujet du trouble à l'ordre public  
constitué par des émissions électromagnétiques clandestines.

Copie à :  
- **Monsieur Pierre LE RUZ** – CRIIREM  
- **Monsieur Christian GALLIARD de LAVERNEE**, Préfet de la Région des Pays de Loire  
Préfet de Loire Atlantique  
- **Médias**

A toutes et à tous,

Les émissions électromagnétiques du type LTE 4G ont été lancées à Nantes dans les conditions d'une double absence :  
- absence de toute enquête sanitaire préalable à la mise en service.

Alors qu'à leur niveau le plus haut en Europe les autorités judiciaires viennent de confirmer que les émissions du groupe téléphonie mobile sont cause de cancer.

- absence de toute information publique de la population.

L'association nationale Robin des Toits a demandé à ce sujet une audience au Préfet de la Région des Pays de la Loire, également Préfet de Loire Atlantique.

S'agissant d'un trouble à l'ordre public, l'autorité à saisir était évidemment celle qui a la charge d'y veiller.

Au cours de cette audience, tenue dans les locaux de la Préfecture le 30 Octobre 2012, l'association nationale Robin des Toits a présenté au Préfet deux informations sur l'état présent des reconnaissances officielles de l'attaque de la Santé par ce groupe d'émissions.

Dans les domaines politique, judiciaire et scientifique.

En précisant que dans la situation actuelle, la responsabilité des autorités en charge des réglementations est pleinement engagée.

Et que le risque encouru se nomme mise en danger d'autrui.

L'association a de plus présenté au Préfet trois propositions d'action.

Pour information, nous vous joignons copie du dossier remis au Préfet.

Robin des Toits a déclaré qu'il était disponible pour toute coordination d'information et d'action avec les Services Publics.

Nous vous tiendrons informés des suites données par le Préfet.

A toutes et à tous, Salut !

**Marc CENDRIER**  
Chargé de l'Information Scientifique

**Brigitte BOUTEILLER**  
Déléguée Régionale

# Association nationale ROBIN DES TOITS

**Audience du 30 Octobre 2012**

**Par Monsieur le Préfet de Région Pays de la Loire  
Préfet de Loire-Atlantique**

**Objet** : Groupe technique de la Téléphonie Mobile  
Eléments d'actualité – Conséquences

## **Diffusion clandestine des émissions LTE 4G**

### **1- Etat des connaissances reconnues officiellement**

#### **1-1- Niveau politique :**

- Résolution 1815 du Conseil de l'Europe – 27 Mai 2012 – Document joint.  
L'instance européenne d'information technique et scientifique reconnaît l'attaque générale de la Santé par le groupe d'émissions et donne des instructions de réglementation aux gouvernements.

#### **1-2- Niveau juridique :**

- Décision en Cassation en Italie.  
Le plus haut niveau judiciaire européen confirme le Jugement d'Appel « les émissions de ce groupe sont cause de cancer », traduction française jointe.

#### **1-3- Conséquences :**

- Il n'existe plus de référence valide pour aucune autorité politique ou scientifique pour contester le fait de l'attaque de la Santé.  
L'emploi du mot débat scientifique est obsolète.  
Il n'y a pas de débat.  
D'autant moins qu'aucun des contestateurs de l'attaque n'a été en mesure à ce jour d'établir de façon publique et crédible qu'il est libre de tout conflit d'intérêt.
- Toute autorité en charge de réglementation qui n'entreprend pas sans délai la mise en œuvre d'une réglementation de protection correspondant aux formes et au niveau de l'attaque prend le risque de se voir recherchée pour participation à la mise en danger de la vie d'autrui. Et d'autrui en quantité.  
D'autant plus que la circulation d'informations est de plus en plus rapide.

### **2- Propositions d'action**

- Prendre la décision de suspendre les émissions LTE 4G jusqu'à publication d'un rapport d'enquête sanitaire sur ces émissions.  
Absent à ce jour avant la mise en service des émetteurs.  
La double absence d'un tel rapport et de toute information publique sur la mise en service du LTE 4G plongent la population dans la stupéfaction.  
La crédibilité des Pouvoirs Publics dépend maintenant de la rapidité des mesures qui seront prises.
- Faire l'acquisition d'instruments nommés sondes en continu. En confier l'utilisation à des responsables compétents agissant dans le cadre d'une coordination entre les Pouvoirs Publics et des représentants qualifiés de la population.  
Par ce moyen, la population peut enfin avoir accès à des chiffres crédibles.
- Faire appel à des organismes compétents pour dresser progressivement des cartes des points d'intensité.  
Les organismes compétents, qui sont de plus en mesure d'établir qu'ils sont réellement indépendants, sont au nombre de 2 : Mesures\_CQFD et CRIIREM.

Une telle entreprise permettrait en outre d'apporter assistance à l'ANFR dont le site CARTORADIO est incomplet et présente régulièrement des divergences avec l'actualité de terrain vécue par les riverains.

L'association nationale Robin des Toits confirme qu'elle est pleinement disponible pour toute coordination d'information et d'action avec les Pouvoirs Publics.

**Marc CENDRIER**, Chargé de l'Information Scientifique  
**Brigitte BOUTEILLER**, Déléguée Régionale pour les Régions Ouest

Documents remis à Monsieur le Préfet :

- Communiqué de Robin des Toits sur la décision de la Cour de Cassation italienne – 1 page
- Traduction française du communiqué italien – 1 page
- Article du journal Le Monde du 26/10/2012 - Reconnaissance du lien entre tumeur au cerveau et téléphone mobile – 2 pages
- Rapport de mesures par Mesures\_CQFD en extérieur rue après démarrage des émissions LTE 4G – Le rapport comprend les résumés des deux documents : Résolution 1815 du Conseil de l'Europe et Rapport BioInitiative – 12 pages
- Courrier de Robin des Toits à Cécile DUFLOT, Ministre du Logement – 7 pages
- Courrier du Chef de Cabinet du Président de la République – 1 page